



Contestation de paternite enfant deja reconnu

Par **alain_old**, le **18/05/2007** à **22:37**

Bonjour et merci d'avance pour votre aide

voila je resume la situation je suis mariee j ai eu un enfant avec ma belle soeur
je vais divorcer ma belle soeur n'est pas mariee
mon fils a ete reconnu par l'ami de ma belle soeur car personne n'etait au courant de notre
relation,actuelement mon fils a un peut plus de un ans son ami est toujours chez elle et ma
femme et donc son frere sont au courant de la situation.

Je vais donc divorcer et prendre un appartement mais ma belle soeur a peur de venir avec
moi car elle a deja un enfant et je pense qu'elle reste avec son ami par peur car il est
impulsif.Je vois mon fils en coup de vent car il ne doit pas etre au courant.

Je voudrai reconnaitre mon fils maintenant car avant j'avais des problemes d'argent
qu'elle son mes chances car une assistante sociale m'a dis que c'etait loin d'etre gagner car je
ne l'ai pas reconnu des le debut.

Je ne sais pas non plus si la mere de mon fils viendra avec moi je lui ai dit que j'attendais sa
reponse pour prendre un f3 OU un f4 je suis toujours dans l'incertitude?

J'ai peur que si elle reste finalement avec son ami je perde toute mes chances de prouver ma
paternite et donc d'avoir au moins un droit de visite.

Je suis completement perdu car ma belle soeur voulais vivre avec moi en septembre et
maintenant plus de reponse?

**QUELLE DEMARCHE ENTREPRENDRE DIVORCE PUIS PATERNITE OU LES DEUX EN
MEME TEMPS?**

QUELLE SON MES CHANCES DE POUVOIR RECONNAITRE MON FILS

TOUTES AIDES SERA PRECIEUSES MERCI D'AVANCE

PS je n'ai pas encore pris d'avocat j'ai juste un rdv le 31 05

FAUT IL PRENDRE 2 AVOCATS DIFFERENTS (DIVORCE par consentement mutuelle)

Par **Jurigaby**, le **18/05/2007** à **23:03**

Bonjour.

Alors pour répondre à vos questions:

-Les démarches peuvent très bien être faites en même temps ou dans des temps différés. Mais en toute hypothèse, ces deux procédures sont totalement indépendantes l'une de l'autre.

Il faudra, dans tous les cas, engager deux procédures différentes, devant deux juges distincts.

-Faut il prendre deux avocats différents?

La réponse dépend du degré d'accord que vous avez avec votre femme.

Si votre femme et vous êtes d'accord sur l'essentiel: Attribution des biens, prestations compensatoires..etc il n'est pas du tout nécessaire de recourir à deux avocats, et inversement.

-Quelles sont vos chances d'aboutir?

Personnellement, je ne me suis jamais vraiment penché sur le droit de la filiation. Autant dire que je ne suis pas un expert en la question.

Pour autant, si la mère de l'enfant et de votre côté et que le juge fait appel à la génétique, il ne devrait pas trop y avoir de problèmes.

Cdt.

Par **AdelG**, le **03/03/2008** à **18:19**

Bonjour,

Je suis journaliste pour l'émission "Toute une histoire" sur France 2. Votre témoignage m'intéresse car je prépare actuellement une émission sur les **tests de paternité**. Si vous avez envie d'y participer, n'hésitez pas à me contacter à l'adresse email suivante agrunberg@reservoir-prod.fr

Merci d'avance